

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Année scolaire 2018-2019

Inscription en ligne pour tous les élèves fréquentant déjà une école primaire ou secondaire de la CSDHR

La période d'inscription officielle aura lieu du 19 au 23 février pour le primaire et jusqu'au 16 mars pour le secondaire. L'inscription au service de garde aura lieu à la mi-mars.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 2 février 2018 – La période d'inscription officielle des élèves pour l'année scolaire 2018-2019 se déroulera du **19 au 23 février dans toutes les écoles primaires** du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières **et jusqu'au 16 mars dans les écoles secondaires.**



Pour une grande majorité d'élèves, l'inscription se fera **en ligne**, en temps réel. La Commission scolaire des Hautes-Rivières débute la deuxième phase de son passage au mode électronique pour la période d'inscription, avec l'ajout des volets Passe-Partout, secondaire et service de garde.

« L'enfant qui fréquente déjà l'un de nos établissements, que ce soit au programme Passe-Partout, à la maternelle, au primaire ou au secondaire, a un dossier scolaire chez nous. Le parent pourra donc procéder à l'inscription en ligne en quelques clics pourvu qu'il soit déjà inscrit à [Mozaïk Portail Parents](#) », confirme monsieur Alain Camaraine, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire.

Le parent répondant est celui identifié comme parent responsable auprès de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et dont l'adresse correspond au lieu de résidence principale de l'élève dans son dossier scolaire. Cette adresse est celle utilisée pour déterminer l'école de secteur de l'enfant.

Pour procéder à l'inscription en ligne de son enfant, le parent répondant doit être inscrit à [Mozaïk Portail Parents](#).

Les parents peuvent s'inscrire en tout temps directement par notre site Web.



« Le Portail Parents est apprécié. Plus de 75 % des parents de nos élèves y sont déjà inscrits et l'expérience s'avère positive autant qu'intuitive », confirme madame Annie Lussier, directrice du Service des technologies de l'information.

Le logo du portail s'y trouve en haut à gauche, tout comme l'ancien portail ÉduGroupe se trouve à droite. En cliquant sur le logo, le parent sera redirigé vers le lien de Mozaïk Portail Parents à l'adresse suivante : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>.

Si le parent n'a pas reçu l'information pour s'inscrire, il est important qu'il communique avec l'école pour en vérifier la raison et valider les informations inscrites au dossier scolaire de son enfant.

ÉLÈVE FRÉQUENTANT UNE ÉCOLE DE LA CSDHR



INSCRIPTION
ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019
19 AU 23 FÉVRIER 2018

NOUVEL ÉLÈVE
Passe-Partout, maternelle, primaire et secondaire

En personne à l'école de secteur

De 9 h à 11 h et de 13 h à 15 h
Certaines écoles seront ouvertes en soirée.
Pour l'horaire, visitez le www.csdhr.qc.ca/inscription

Documents requis
L'original (grand format) de l'acte de naissance de l'enfant portant le nom des parents.
Une preuve de résidence des parents (compte de taxe scolaire ou municipale, document officiel du gouvernement, etc.).

Programme Passe-Partout
Service gratuit de familiarisation à la maternelle offert à tous les enfants et leurs parents. L'enfant doit avoir 4 ans au 1^{er} octobre 2018.

Maternelle 4 ans
Écoles Bruno-Charrette, du Petit Clocher, de l'Immeuble et Saint-Joseph. L'enfant doit avoir 4 ans au 1^{er} octobre 2018. Certains autres enfants doivent être respectés. Informations auprès de l'école.

Maternelle 5 ans
L'enfant doit avoir 5 ans au 1^{er} octobre 2018.

www.csdhr.qc.ca

Commission scolaire des Hautes-Rivières

ÉLÈVE FRÉQUENTANT PRÉSENTEMENT UNE ÉCOLE DE LA CSDHR
En ligne

Surveillez vos communications en provenance de l'école.

Déjà inscrit à Passe-Partout, à la maternelle et au primaire
Inscription du 19 au 23 février

Secondaire (nouveau)
Inscription et choix de cours du 19 février au 16 mars inclusivement

Service de garde (nouveau)
Inscription à la mi-mars

Important
Pour procéder à l'inscription en ligne, le parent doit être inscrit à Mozaïk Portail Parents.

Si l'enfant fréquente déjà l'une de nos écoles primaires ou secondaires, le parent désigné comme parent répondant recevra un courriel de l'école l'invitant à procéder à l'inscription en ligne.

À savoir!

Les deux parents peuvent avoir accès à Mozaïk Portail Parents et y consulter les renseignements concernant leur enfant, cependant **un seul des deux peut être désigné comme « parent répondant »**.

Le choix d'école se fait à l'école de secteur puisque l'inscription en ligne n'est pas offerte pour les choix d'école. Pour fréquenter une autre école que l'école de secteur il faut apporter le formulaire de demande de choix d'école rempli et signé à l'école fréquentée présentement par l'enfant. Voir www.csdhr.qc.ca/choixecole pour le formulaire.

L'inscription au service de garde se fera à la mi-mars. Les parents doivent surveiller les

communications en provenance de l'école de leur enfant pour les détails.

Le parent qui n'a pas fourni d'adresse courriel à l'école doit le faire avant la période d'inscription officielle. Pour le parent qui n'a pas d'adresse courriel, l'inscription se fera en mode papier.

NOUVEL ÉLÈVE

Pour un nouvel élève au préscolaire, au primaire ou au secondaire, les parents doivent se présenter à l'école de secteur (école désignée par l'adresse de résidence principale) avec les documents requis. L'inscription en ligne n'est pas disponible.

Documents nécessaires pour procéder à une nouvelle inscription :

- L'original de l'acte de naissance (grand format) de l'enfant portant le nom des parents;
- Une preuve de résidence des parents (compte de taxe scolaire ou municipale, document officiel du gouvernement, etc.).

Inscription à la maternelle

Pour l'inscription à la maternelle régulière, l'enfant doit avoir 5 ans avant le 1^{er} octobre 2018 et les parents doivent se présenter à l'école de secteur pendant les heures prévues, sauf si l'enfant a déjà fréquenté le programme Passe-Partout. Dans ce cas, l'inscription se fera en ligne.

NOUVEL ÉLÈVE

Passe-Partout, maternelle, primaire et secondaire

En personne à l'école de secteur

De 9 h à 11 h et de 13 h à 15 h

Certaines écoles seront ouvertes en soirée.

Pour l'horaire, visitez le www.csdhr.qc.ca/inscription

Documents requis

L'original (grand format) de l'acte de naissance de l'enfant portant le nom des parents.

Une preuve de résidence des parents (compte de taxe scolaire ou municipale, document officiel du gouvernement, etc.).

Pour l'inscription à la maternelle 4 ans à temps plein offerte aux écoles **Bruno-Choquette, du Petit Clocher** (Saint-Georges-de-Clarenceville et Noyan), **De Ramezay** (Marieville), et **Saint-Joseph** (Lacolle), l'enfant doit avoir 4 ans avant le 1^{er} octobre 2018. D'autres critères s'appliquent également. Les parents sont priés de communiquer directement avec l'école.

« Durant cette période les écoles seront ouvertes certains soirs et nous invitons les parents à consulter le site à l'adresse www.csdhr.qc.ca/inscription pour connaître les heures d'ouverture spécifiques à chaque école », ajoute Alain Camaraine.

Inscription au programme Passe-Partout

Pour l'inscription au programme Passe-Partout, l'enfant doit avoir 4 ans avant le 1^{er} octobre 2018.

Passe-Partout est un service gratuit pour favoriser l'intégration harmonieuse au milieu scolaire. Le programme offre la possibilité aux parents, et à leur enfant, de participer à un projet commun permettant d'établir une première relation positive avec l'école.



Passe-Partout est offert sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières depuis déjà plusieurs années et rejoint au-delà de 650 familles annuellement.

Pour plus d'information, cliquez sur le bouton Passe-Partout sur notre site. Les parents peuvent également communiquer avec les conseillères à l'éducation préscolaire au 450 359-6411, poste 7650.

Places disponibles dans les concentrations *Sports-Arts-Études et Langues et communication* pour septembre 2018

Pour celles et ceux qui auraient raté la préinscription aux programmes particuliers en septembre dernier, il reste encore quelques places disponibles pour les concentrations *Sports-Arts-Études et Langues et communication*.



Toutes les informations disponibles sont en ligne sur notre site. Les parents doivent se hâter de faire parvenir la fiche d'inscription. Des vidéos informatives ont été produites et sont accessibles à partir de notre site et de notre chaîne YouTube CSDHR Web.

Toutes les informations disponibles sont en ligne sur notre site. Les parents doivent se hâter de faire parvenir la fiche



Des frais pour le transport scolaire peuvent s'appliquer.

Transport scolaire



Le transport scolaire est offert sans frais à tous les élèves admissibles qui fréquentent un établissement sur le territoire de la CSDHR.

Demande de places disponibles

Le Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire traite chaque année de nombreuses demandes pour des places disponibles, c'est-à-dire que l'élève peut bénéficier du transport scolaire même s'il ne répond pas aux critères d'admission pour une place régulière.

Pour les élèves qui désirent bénéficier d'une place disponible, le parent doit **remplir une demande de place disponible** et acheminer le tout à l'école fréquentée par l'enfant, ou à l'école de son secteur s'il n'est

pas encore inscrit chez nous. La demande doit être accompagnée d'un chèque postdaté au 20 août 2018 et libellé au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Le chèque ne sera encaissé que lorsque la demande aura été traitée et acceptée. Il n'y a pas de date limite officielle, les parents peuvent faire une demande à tout moment dans l'année. Certaines conditions s'appliquent pour bénéficier du service et la politique du transport scolaire les prévoit.

Tarifification pour 2018-2019

Des frais s'appliqueront pour le transport scolaire si l'élève qui désire bénéficier du transport à une deuxième adresse habite à l'intérieur de distances spécifiques ou si l'école fréquentée se trouve à l'extérieur du secteur déterminé du lieu de résidence.

L'élève inscrit dans un programme particulier (Programme d'Éducation internationale (PEI), concentration Sports-Arts-Études, programme Sport-Études, concentration Langues et communication) qui ne réside pas dans le secteur de l'école fréquentée doit également déboursier les frais.

Le coût pour une place disponible est de 188 \$ par élève, pour un maximum de 211 \$ par famille. Les renseignements additionnels, de même que les formulaires pour faire une demande de place disponible pour l'année 2018-2019, se trouvent à la section transport scolaire sur notre site Internet.

Relevé d'embarquement disponible en ligne

Les parents pourront télécharger le relevé d'embarquement en ligne pour les élèves admissibles au transport scolaire à compter du **20 août 2018**. Le relevé d'embarquement sert également de preuve d'accès pour le conducteur d'autobus lors des premiers jours de classe.

À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

La Commission scolaire des Hautes-Rivières accueille plus de 20 000 élèves jeunes et adultes qui fréquentent 36 écoles primaires, 7 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle et 1 centre de formation aux adultes. Son territoire de 1 468 kilomètres carrés s'étend sur 23 municipalités et 3 MRC. La Commission scolaire des Hautes-Rivières est un acteur incontournable du développement économique en Montérégie, et l'un des plus importants employeurs de la région. Pour en savoir plus, visitez le csdhr.qc.ca.

— 30 —

Source :

Julie Brassard

Conseillère en communication | Service des communications | Téléphone : 450 359-6411, poste 7229
Portable : 514 946-2223 julie.brassard@csdhr.qc.ca

Pour plus d'information, visitez le csdhr.qc.ca/inscription